



## Compte Rendu

Réunion du Conseil Municipal

Réunion du : 17 février 2016

Auteur du relevé :  
André ZAVAN

Version du : 20 février 2016

Date et heure de la réunion : mercredi 17 février 2016 à 18h30.

Convocation adressée le 08 février 2016.

Membres présents (14) : M. CAPURON, M. ZAVAN, M. RUDELIN, Mme DUMAREAU, M. VILLERMET, M. BLANCHER, M. BEAUDEAU, Mme BONPAIN, M. DEPEUX, Mme FERNANDES, Mme GUITTON, M. HIRT, Mme POISSON, Mme RIBEYROL.

Membres absents excusés (3) : M. FAVIER, M. GUERINET, Mme PIMPAUD.

Pouvoirs (2) : Mme BELUGUE a donné pouvoir à M. ZAVAN.

Mme BETHOULE a donné pouvoir à Mme DUMAREAU.

### Ordre du jour de la réunion :

Points de l'ordre du jour	Discussions	Résultats (scrutin, vote)																														
1- - Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal. - Adoption de l'ordre du jour.	Pas de remarque.	Le Conseil Municipal • approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal.																														
2-1 - Compte Administratif 2015- <b>Budget COMMUNE.</b>	<p>Monsieur le Maire présente à l'assemblée les comptes administratifs de l'exercice 2015 de la commune et de l'assainissement <b>puis quitte la salle de réunion.</b></p> <p>Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. BLANCHER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Didier CAPURON, maire, donne acte de la présentation faite du <b>compte administratif de la commune</b>, lequel peut se résumer ainsi :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Fonctionnement</th> <th>Investissement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Recettes 2015</td> <td>957 580,24</td> <td>129 545,13</td> </tr> <tr> <td>Dépenses 2015</td> <td>827 524,43</td> <td>172 800,48</td> </tr> <tr> <td>Résultat 2015</td> <td>+ 130 055,81</td> <td>- 43 255,35</td> </tr> <tr> <td>Report 2014</td> <td>+ 127 700,12</td> <td>- 57 567,75</td> </tr> <tr> <td>Résultat cumulé</td> <td>+ 257 755,93</td> <td>- 100 823,10</td> </tr> <tr> <td>RAR Recettes</td> <td></td> <td>+ 31 874,00</td> </tr> <tr> <td>RAR Dépenses</td> <td></td> <td>- 32 709,00</td> </tr> <tr> <td>Résultat par section</td> <td>+ 257 755,93</td> <td>- 101 658,10</td> </tr> <tr> <td>Résultat définitif à reporter en 2016</td> <td>+ 156 097,83</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Fonctionnement	Investissement	Recettes 2015	957 580,24	129 545,13	Dépenses 2015	827 524,43	172 800,48	Résultat 2015	+ 130 055,81	- 43 255,35	Report 2014	+ 127 700,12	- 57 567,75	Résultat cumulé	+ 257 755,93	- 100 823,10	RAR Recettes		+ 31 874,00	RAR Dépenses		- 32 709,00	Résultat par section	+ 257 755,93	- 101 658,10	Résultat définitif à reporter en 2016	+ 156 097,83		<p>Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. BLANCHER, délibérant sur les <b>comptes administratifs de la commune et de l'assainissement</b> de l'exercice 2015 dressés par Monsieur Didier CAPURON, maire,</p> <p>- <b>constate</b>, pour la comptabilité</p>
	Fonctionnement	Investissement																														
Recettes 2015	957 580,24	129 545,13																														
Dépenses 2015	827 524,43	172 800,48																														
Résultat 2015	+ 130 055,81	- 43 255,35																														
Report 2014	+ 127 700,12	- 57 567,75																														
Résultat cumulé	+ 257 755,93	- 100 823,10																														
RAR Recettes		+ 31 874,00																														
RAR Dépenses		- 32 709,00																														
Résultat par section	+ 257 755,93	- 101 658,10																														
Résultat définitif à reporter en 2016	+ 156 097,83																															

<p>2-2 -Compte Administratif 2015 -<b>Budget ASSAINISSEMENT.</b></p>	<p>Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. BLANCHER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Didier CAPURON, maire, donne acte de la présentation faite du compte administratif assainissement, lequel peut se résumer ainsi :</p> <table border="1" data-bbox="347 309 1031 660"> <thead> <tr> <th></th> <th>Exploitation</th> <th>Investissement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Recettes 2015</td> <td>109 543,45</td> <td>871 293,09</td> </tr> <tr> <td>Dépenses 2015</td> <td>92 455,76</td> <td>613 431,91</td> </tr> <tr> <td>Résultat 2015</td> <td>+ 17 107,69</td> <td>257 861,18</td> </tr> <tr> <td>Report 2014</td> <td></td> <td>- 2 722,69</td> </tr> <tr> <td>Résultat cumulé</td> <td>+ 17 107,69</td> <td>+ 255 138,49</td> </tr> <tr> <td>RAR Recettes</td> <td></td> <td>+ 23 430,00</td> </tr> <tr> <td>RAR Dépenses</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Résultat à reporter en 2016</td> <td>+ 17 107,69</td> <td>+ 278 568,49</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Monsieur le Maire est invité à revenir en séance et reprend la présidence de la réunion.</b></p>		Exploitation	Investissement	Recettes 2015	109 543,45	871 293,09	Dépenses 2015	92 455,76	613 431,91	Résultat 2015	+ 17 107,69	257 861,18	Report 2014		- 2 722,69	Résultat cumulé	+ 17 107,69	+ 255 138,49	RAR Recettes		+ 23 430,00	RAR Dépenses			Résultat à reporter en 2016	+ 17 107,69	+ 278 568,49	<p>principale, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>vote</b> et arrête à l'unanimité à main levée les résultats tels que résumés ci-contre,</li> <li>• <b>donne</b> acte à Monsieur le Maire, de retour en séance, de la présentation faite des différents comptes administratifs.</li> </ul>
	Exploitation	Investissement																											
Recettes 2015	109 543,45	871 293,09																											
Dépenses 2015	92 455,76	613 431,91																											
Résultat 2015	+ 17 107,69	257 861,18																											
Report 2014		- 2 722,69																											
Résultat cumulé	+ 17 107,69	+ 255 138,49																											
RAR Recettes		+ 23 430,00																											
RAR Dépenses																													
Résultat à reporter en 2016	+ 17 107,69	+ 278 568,49																											
<p>2- 3 - Approbation comptes de gestion 2015 de la <b>commune</b> et de l'<b>assainissement.</b></p>	<p>Monsieur le Maire présente successivement les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les <b>comptes de gestion dressés par le receveur</b>, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour chacun des deux budgets.</p>	<p>Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice N-1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris la journée complémentaire,</li> <li>• statuant sur l'exécution du budget principal de la commune et du budget assainissement de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,</li> <li>• statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, après en avoir délibéré,</li> <li>• <b>DECLARE</b> à l'unanimité, par vote à main levée, que les <b>comptes de gestion de la commune et de l'assainissement</b>, dressés, pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.</li> </ul>																											

3- Affectation des résultats.	Monsieur le Maire présente le résultat de fonctionnement de la commune qui s'élève à 156 097,83 € et propose de l'affecter en report en fonctionnement sur le budget 2016. Il présente également le résultat d'exploitation du service assainissement qui s'élève à 17 107,69 € et propose de l'affecter en report d'exploitation sur le budget 2016.	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée, <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Valide</b> les résultats définitifs et leurs affectations tels que présentés par Monsieur le Maire.</li> </ul>
4 - Création d'une salle des fêtes (« Club House ») au stade Roger Marty.	Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer une salle des fêtes au stade Roger Marty pour l'Etoile Sportive de Cours-de-Pile. C'est un outil indispensable à la vie d'un club de football. C'est un lieu où les dirigeants, les éducateurs, les joueurs, les sponsors et les amis du club peuvent se retrouver. C'est un lieu de convivialité et de passion dans lequel on refait le dernier match, on parle football et on peut organiser un certain nombre de manifestations internes au club telles que des repas, des collations ou des soirées de football. La salle des fêtes sera composée d'un bâtiment d'une superficie totale de 109,20 m <sup>2</sup> dans lequel l'Etoile Sportive de Cours-de-Pile pourra installer les équipements suivants : tables et chaises pour accueillir une cinquantaine de personnes, réfrigérateur, congélateur, buvette et équipement multimédia. Le coût global de la construction est estimé à 110 000 € HT. M. le Maire propose que ce bâtiment soit réalisé par le Service d'Aide et de Gestion en Economie Sociale et Solidaire en Dordogne, connu sous l'acronyme SAGESS 24. C'est ce même service qui a réalisé les travaux de la médiathèque de Cours-de-Pile. De ce fait, le coût à la charge de la collectivité serait d'environ 40 000 € HT correspondant au coût des fournitures et matériaux auquel il convient de rajouter le coût de la prestation de SAGESS 24 (10 000 € environ), de l'architecte pour la constitution du dossier de permis de construire (2 160 €) et celle d'un bureau d'étude pour établir la conformité du bâtiment aux normes de sécurité et d'accessibilité (estimé à 2 000 €). M. le Maire informe que la commune pourrait bénéficier d'une subvention calculée au taux de 50% du coût d'achat des matériaux et fournitures, plafonnée à 40 000 € dans le cadre de l'appel à projets « Horizon Bleu 2016 » de la Fédération Française de Football. Ce fonds d'aide à l'investissement de la FFF a pour objectif d'accompagner le développement du football amateur par une contribution financière destinée au financement des projets structurants dans le domaine des infrastructures sportives entre autres.	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approuve</b> le projet de création d'une salle des fêtes au stade Roger Marty,</li> <li>• <b>Approuve</b> le plan de financement tel qu'il a été présenté,</li> <li>• <b>Décide</b> de retenir la proposition de M. Boilaît Christophe pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,</li> <li>• <b>Décide</b> de solliciter l'association SAGESS 24 pour la réalisation des travaux,</li> <li>• <b>Décide</b> de confier à la SOCOTEC l'étude complémentaire nécessaire à l'implantation des bâtiments et à la réalisation des notices de sécurité et d'accessibilité,</li> <li>• <b>Décide</b> de solliciter la FFF dans le cadre du projet « Horizon bleu 2016 » afin de bénéficier d'une aide de 50% sur l'achat des fournitures et matériaux,</li> <li>• <b>Dit que</b> les sommes nécessaires au financement de ces travaux seront inscrites au budget communal, chapitre 21 des dépenses d'investissement,</li> <li>• <b>Autorise</b> M. le Maire à signer tous documents afférents et effectuer toutes les démarches liées à ce dossier.</li> </ul>
5- Questions diverses.	<p>➤ <i>André ZAVAN</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• VMC salle des fêtes : suite à la visite de contrôle de la Commission de sécurité le 11 janvier dernier, les vérifications réglementaires effectuées par la SOCOTEC ont fait l'objet d'un rapport émettant trois avis de non-conformité.</li> </ul> <p>À suivre.</p>	

	<p style="text-align: center;">➤ <i>Didier RUDELIN :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission urbanisme : Dans le cadre de l'élaboration du futur PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et ce en conformité avec les préconisations du SYCOTEB, la CAB a demandé aux 27 communes de redéfinir la répartition des différentes zones de leur territoire afin de diminuer la surface totale des parcelles constructibles. Ce travail vient d'être achevé lors des travaux de la commission communale réunie le 15 février dernier et le résultat va être proposé au service urbanisme de la CAB.</li> <li>• Opérateur ORANGE : à la suite d'une facturation à la hausse des prestations fournies par l'opérateur téléphonique, il y a eu renégociation du contrat et des offres pour un retour « à la normale ».</li> </ul> <p style="text-align: center;">➤ <i>Annie DUMAREAU</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gala « <i>Pierre Sicard chante Aznavour</i> » au profit de l'Institut Bergonié (Centre régional de lutte contre le cancer) le 9 avril (20h30) à la salle des fêtes de Cours de Pile.</li> <li>• Journal Sud-Ouest : conférence du correspondant local SO, le 18 mars prochain à l'occasion de ses 25 ans d'activité.</li> </ul> <p style="text-align: center;">➤ <i>Claude BLANCHER :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'interroge sur l'arrivée de la fibre optique pour Internet.</li> </ul> <p><b>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.</b></p>	<p>La Conseil Municipal prend acte des différents points abordés.</p>
--	---	---

**La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas été fixée.**